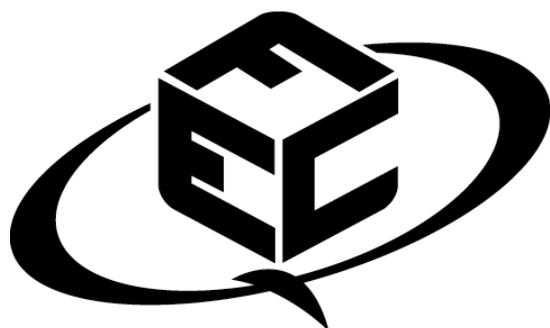


CAPERN – 044M  
C.P. – Inversion du  
flux de l'oléoduc  
9B d'Enbridge



FÉDÉRATION ÉTUDIANTE  
COLLÉGIALE DU QUÉBEC



**Association  
étudiante**

Les Services Collectifs inc.

## LE TRANSPORT PÉTROLIER PAR OLÉODUC AU QUÉBEC

Une menace pour les générations futures

**Fédération étudiante collégiale du Québec**

**Les Services Collectifs inc.**

**Recherche, analyse et rédaction :**

Jérôme Côté-Allard, Coordonnateur adjoint, Comité environnemental Gaïa, Les Services Collectifs inc.

**Rédaction :**

J.Marlot, Coordonnateur à la recherche, Conseil exécutif national, FECQ

**Révision linguistique :**

Marie-Ève Palin-Fecteau, Secrétaire-comptable, Les Services Collectifs inc.

Mylène Beuchée, Coordonnatrice aux relations et aux communications, Conseil exécutif national, FECQ

**Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)**

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 70 000 étudiantes et étudiants répartis dans 21 cégeps, des secteurs collégiaux pré-universitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiantes et étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiantes et étudiants tout comme en tant que citoyennes et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études post-secondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celle de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donné comme mission première la cause sociale des jeunes Québécoises et Québécois.

**La voix des étudiantes et étudiants québécois au niveau national**

La FECQ, à travers toutes ses actions se veut l'organisme porteur du message des jeunes Québécoises et Québécois. Autant dans ses activités militantes que politiques, elle livre l'opinion des étudiantes et étudiants de niveau collégial. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec, elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiantes et étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

**Les Services Collectifs inc. L'association étudiante du Cégep de Sainte-Foy**

L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy Les Services Collectifs inc., représente 6 700 étudiants du cheminement scolaire régulier à temps plein et à temps partiel. Établie depuis 1973, l'organisation se définit autour de trois grandes missions. Depuis plus de 35 ans, l'organisme offre divers services à ses membres, les représente à tous les niveaux et défend leurs droits. Récemment affiliés à la Fédération étudiante collégiale du Québec, les étudiants du Cégep Sainte-Foy ont maintenant une voix sur les dossiers nationaux.

**Fédération étudiante collégiale du Québec**

2003, rue Saint-Hubert  
Montréal (Québec) H2L 3Z6  
Tél : 514 396-3320 Téléc : 514 396-3329  
Site Internet : [www.fecq.org](http://www.fecq.org)  
Courriel : [fecq@fecq.org](mailto:fecq@fecq.org)

**Association étudiante du Cégep Sainte-Foy**

2410 chemin Sainte-Foy  
Québec, (Québec) G1V 1T3  
Tél : 418-658-5389 Téléc : 418-658-6798  
Site Internet : [asso.cegep-ste-foy.qc.ca](http://asso.cegep-ste-foy.qc.ca)  
Courriel : [servicescollectifs@fecq.org](mailto:servicescollectifs@fecq.org)

Note : le masculin est utilisé dans le présent document afin d'en alléger la lecture.

## **Liste des positions**

1. La FECQ se positionne en défaveur de l'installation d'infrastructures pétrolières (de transport ou autre) à une distance déraisonnable des cours d'eau.
2. La FECQ se positionne en défaveur de l'utilisation d'oléoducs pour le transport d'autres matières que celles pour lesquelles l'oléoduc a été conçu pour transporter (cela s'applique aussi à la transformation d'un gazoduc).
3. La FECQ soit en faveur d'une plus grande considération envers les premières nations dans le débat des oléoducs.
4. La FECQ se positionne en faveur de l'instauration d'un Bureau d'audience publique sur l'environnement sur le sujet des oléoducs au Québec, afin que chaque acteur (municipalité, citoyen, organisme ou autre) puisse exprimer son opinion sur le sujet, tel que mentionné à la section IV.I article 31,3 de la Loi sur l'environnement (Annexe 5).
5. La FECQ prône que prime la tenue d'une étude d'impacts sur les risques encourus à la santé des citoyennes et des citoyens en cas de déversement de produits pétroliers.
6. La FECQ prône l'instauration d'un programme d'aide juridique et financier pour les citoyennes et les citoyens concernés par un projet d'oléoduc sur leur propriété, dès le moment où les plans du tracé indiquent un passage chez eux.
7. La FECQ prône le respect des engagements du gouvernement quant à une diminution de la production des gaz à effet de serre de 25% d'ici 2020 par l'interdiction de passages des produits issus des sables bitumineux au Québec
8. La FECQ prône la création d'une aide financière aux municipalités en cas de déversement, qui ne serait pas gérée par la compagnie (en cas de faillite, l'argent doit tout de même se rendre au demandeur).
9. La FECQ se prononce pour la divulgation publique de tout rapport ou étude ayant un lien avec le dossier des oléoducs au Québec et que le Gouvernement face fi d'une plus grande transparence à cet égard.
10. La FECQ se prononce pour que la province de Québec ne se laisse pas mener par les compagnies et qu'elle démontre qu'elle a le pouvoir de s'opposer à des compagnies voulant s'installer sur son territoire.
11. La FECQ se positionne contre l'installation de toutes nouvelles infrastructures d'oléoducs au Québec
12. La FECQ prône l'obligation de se doter d'une garantie de paiement de 100% des coûts de restauration des sites visés par une infrastructure pétrolière et que ces sites soient restaurés dans un délai de 5 ans.
13. La FECQ prône la diffusion du présent mémoire et/ou ses recommandations auprès des associations étudiantes membres et de manière générale, à tout organisme pertinent.

## **Table des matières**

<b>LISTE DES POSITIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>HISTORIQUE DES PROJETS .....</b>	<b>6</b>
ENBRIDGE .....	6
TRANSCANADA .....	7
<b>LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX .....</b>	<b>7</b>
QUELQUES EXEMPLES D'INCIDENTS .....	8
<i>Le Golfe de Thaïlande</i> .....	8
<i>Lac-Mégantic</i> .....	8
<i>Peace River</i> .....	9
<i>La rivière Kalamazoo</i> .....	9
<i>Zama city</i> .....	9
L'ÉTAT DE LA CANALISATION 9B D'ENBRIDGE .....	9
LE POINT DE VUE DES MUNICIPALITÉS TOUCHÉES .....	10
<i>Kanhowake</i> .....	10
<i>Lévis</i> .....	11
<i>Montréal</i> .....	11
<i>Saint-Augustin de Desmaures</i> .....	11
<i>Sainte-Justine-de-Newton</i> .....	11
<b>LES IMPACTS SOCIAUX .....</b>	<b>12</b>
<b>LES IMPACTS ÉCONOMIQUES .....</b>	<b>13</b>
L'EXEMPLE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE .....	14
<b>L'ASPECT LÉGAL .....</b>	<b>14</b>
LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT .....	14
<b>LES POSITIONS DE LA FECQ AU SUJET DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>16</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>16</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE 1 TRACÉ PROPOSÉ PAR ENBRIDGE POUR SON PROJET D'OLÉODUC .....</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXE 2 EXTRAIT DU JOURNAL DES DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE - 39E LÉGISLATURE, 1RE SESSION - 10 JUIN 2010 .....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE 3 PÉTITION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.....</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXE 4 TRACÉ PROPOSÉ PAR TRANSCANADA POUR SON PROJET D'OLÉODUC .....</b>	<b>24</b>
<b>ANNEXE 5 EXTRAIT DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE 6 EXTRAIT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC .....</b>	<b>27</b>

## **Introduction**

Il y a quelques mois, Enbridge et TransCanada, deux compagnies pétrolières, annonçaient la construction de nouveaux oléoducs au Québec. Depuis lors, écologistes, économistes, citoyens ou PDG se débattent à savoir si ces projets doivent passer au Québec. D'un côté, la balance économique : les retombées des projets pour le Québec s'annoncent importantes selon les deux compagnies. De l'autre, le plateau de l'environnement et des citoyens qui ne se sentent pas en sécurité avec du pétrole dans leur cour.

L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy, Les Services collectifs inc., a décidé de se positionner sur l'enjeu que représentent ces infrastructures. Toutefois, il apparaissait important d'aller s'informer d'avantage et de proposer un mémoire sur la gestion du transport pétrolier.

Puisque la Fédération étudiante collégiale du Québec représente la jeunesse québécoise au sein des diverses sphères de la société, il était important pour l'Association étudiante que les autres membres de la FECQ se positionnent également. Cet automne, ils ont adopté 13 propositions concernant les oléoducs afin que leur Fédération puisse apporter la voix des collégiens aux instances décisionnelles.

Finalement, ce mémoire est le fruit de l'initiative d'un membre du Comité Gaïa, Comité d'information et d'actions environnementales de l'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy. Initialement, ce mémoire a été rédigé suite à l'annonce de la construction des oléoducs d'Enbridge et de TransCanada. Il a également pour but de demander une audience publique à ce sujet afin d'annuler tout projet d'oléoduc au Québec sans qu'il n'y ait préalablement eu de Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE).

## **Historique des projets**

### **Enbridge**

La Presse annonçait en septembre 2008 la future soumission d'Enbridge à l'office nationale de l'énergie (ONÉ), visant l'inversion de la canalisation 9 qui relie Montréal de Sarnia, en Ontario, afin de transporter du pétrole issu des sables bitumineux albertains (Annexe 1)<sup>1</sup>. Le projet, nommé Trailbreaker, a alors suscité une vive réaction de la part des groupes écologistes, entre autres parce que ce pipeline, vieux de 1941, ne leur inspirait pas confiance : « C'est l'un des trois pipelines les plus vieux du continent. Or il y a une corrélation entre l'âge d'un pipeline et les accidents, comme celui survenu en 1999 à Saint-Césaire. La CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole) doit donc refuser ce projet ». Le Département américain des transports a d'ailleurs noté que la moitié des 2235 incidents d'oléoducs terrestres des 20 dernières années avaient eu lieu sur des infrastructures de plus de 50 ans<sup>2</sup>. Le projet, dû pour 2010, a été officiellement abandonné en janvier 2009 alors qu'Enbridge connaissait des difficultés suite à la crise économique mondiale. Le projet ayant été abandonné, la compagnie Montréal Pipeline a tout de même décidé de poursuivre les travaux d'installations de pompage, dont celle de Dunham, afin de « termine[r] ce qu'on avait commencé avant que le projet ne soit mis de côté à cause de la crise économique » explique Guy Robitaille, porte-parole de Montréal Pipeline<sup>3</sup>. Rester sur la glace durant quelque temps, le projet est revenu dans l'actualité en 2010 alors qu'une cinquantaine de personnes ont entamées une randonnée cycliste d'une quinzaine de kilomètres pour se prononcer à l'encontre de la venue du pétrole bitumineux par la canalisation 9<sup>4</sup>. Cette protestation a eu lieu dans la semaine suivant la demande du parti québécois de tenir un bureau d'audience publique sur le sujet, suite à la déposition d'une pétition par Scott Mackay, député du Parti québécois et porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable et d'environnement (Annexe 2)<sup>5</sup>. Le 16 mai 2012, Enbridge annonce à nouveau son intention d'inverser le flux de pétrole de la canalisation 9 sur plus de 600 km<sup>6</sup>. Depuis lors, manifestations, lettres de protestations et autres actions en provenance de différents groupes sociaux ne cessent d'agrémenter l'actualité, mais il n'est toujours pas possible de savoir ce que répond l'actuel gouvernement du Québec à la demande de la compagnie. Aujourd'hui et depuis plus d'un an, les citoyens du Québec sont en attente de la consultation publique promis par le ministre de l'Environnement Yves-François Blanchet, comme le rappel Gerry Sklavounos, porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable et d'environnement<sup>7</sup> : «Le processus d'évaluation de l'Office national de l'énergie est terminé et personne de ce gouvernement, même pas le ministre de l'Environnement, ne s'est présenté pour défendre les intérêts du Québec». Une pétition lancée par Amir Khadir est aussi en œuvre jusqu'en décembre pour s'opposer à tout nouveau projet d'oléoduc qui ferait transiter au Québec du pétrole des sables bitumineux (Annexe 3). La version officielle d'Enbridge sur le contenu du projet traite de l'inversion de la canalisation 9B (diamètre de 30 po) reliant North Westover à Montréal, afin de transporter 240 000 barils de pétrole brut léger ainsi que des mélanges ou des types de pétrole brut en provenance des sables bitumineux albertains.<sup>8</sup>

---

<sup>1</sup>CARDINAL François pour La Presse (4 septembre 2008)

<sup>2</sup>CARDINAL François pour La Presse (24 février 2009)

<sup>3</sup>BENESSAIEH Karim pour La Presse (16 août 2010)

<sup>4</sup>DUCHESNE André pour La Presse (1 avril 2010)

<sup>5</sup>CARON Élisabeth pour le Journal l'Étoile (17 août 2010)

<sup>6</sup>Le Devoir (18 mai 2012)

<sup>7</sup>SHIELDS Alexandre pour Le Devoir (30 octobre 2013)

<sup>8</sup>ENBRIDGE, consulté en date du 4 novembre 2013

## **TransCanada**

Le 24 mars 2012, Le Devoir annonçait des informations obtenues par le Globe and Mail que la compagnie TransCanada menait des discussions sur ses intentions d'investir 5,6 milliards de dollars dans la construction d'un oléoduc permettant de transporter plus de 625 000 barils de pétrole brut par jour en provenance des sables bitumineux albertains.<sup>9</sup> En février 2013, suite à une rencontre avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick, la première ministre du Québec Pauline Marois se disait ouverte au nouveau projet, qui était alors annoncé comme transporteur de 500 000 à 1 million de barils de pétrole brut par jour entre Montréal et Saint-Jean (N-B), par voie d'oléoduc. Le premier tronçon Québec-Montréal serait un gazoduc converti pour faire couler le pétrole alors que le tronçon restant serait construit pour le projet<sup>10</sup>. Le 2 avril 2013, la compagnie albertaine annonce qu'elle va de l'avant et lance un appel de soumission, initiative saluée par Ottawa : «Notre gouvernement soutient l'opportunité pour nos raffineries de transformer [...] davantage de pétrole canadien, ce qui engendrera des emplois pour les Canadiens et rendra notre pays moins dépendant du pétrole provenant de l'étranger qui est plus coûteux<sup>11</sup>». Le projet (Annexe 4) est officiellement annoncé sur le site de TransCanada comme ceci :

Le projet Oléoduc Énergie Est comprend la conversion pour le transport du pétrole brut d'une partie d'environ 3 000 kilomètres du réseau principal canadien de TransCanada servant actuellement au transport du gaz naturel ainsi que la construction d'un nouveau tronçon d'une longueur pouvant s'étendre jusqu'à environ 1 400 kilomètres. Sous réserve des résultats de la période de soumission, le projet permettra de fournir jusqu'à 850 000 barils de pétrole brut par jour, ce qui améliorera considérablement l'accès des producteurs aux marchés de l'Est du Canada.<sup>12</sup>

La date de mise en service proposée est fin 2017. Au début octobre, la compagnie annonce qu'elle reporte d'un an le dépôt de ce projet.<sup>13</sup>

## **Les impacts environnementaux**

Depuis les premières ébauches de projets de transport de pétrole par oléoducs, les groupes environnementaux militent sans relâche pour l'instauration d'un BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) et l'annulation des projets déjà en place. Pourquoi ? Parce que l'utilisation de ces infrastructures comporte son lot de risques pour l'environnement, que ce soit par déversements ou par fuites.

L'ONÉ a déclaré au mois d'octobre que les incidents reliés aux oléoducs avaient plus que doublé en dix ans. En effet, sur les 71 000 km de pipelines et d'oléoducs réglementés par le gouvernement fédéral et gérés par 90 compagnies, le taux d'incidents est passé de 45 en 2000 à 142 en 2011. Ces données ne comprennent pas les pipelines et oléoducs de plus petite taille, sous la juridiction des provinces<sup>14</sup>. L'ERCB (Energy Resources Conservation Board) relate quant à lui plus de 61 000 incidents entre 1975 et 2012, et ce seulement en Alberta<sup>15</sup>.

---

<sup>9</sup>SHIELDS Alexandre pour Le Devoir (24 mars 2012)

<sup>10</sup>SHIELDS Alexandre pour Le Devoir (19 février 2013)

<sup>11</sup>LA PRESSE CANADIENNE dans Le Devoir (2 avril 2013)

<sup>12</sup>TRANSCANADA (2 avril 2013)

<sup>13</sup>LA PRESSE CANADIENNE dans Le Devoir (4 octobre 2013)

<sup>14</sup>FOURNIER Sylvie pour Radio-Canada (28 octobre 2013)

<sup>15</sup>YOUNG Leslie pour Global news (7 juin 2013)

« On pourrait croire qu'en faisant venir du pétrole d'Alberta ce sera plus écologique parce que c'est plus près que l'Algérie ou en Europe, là où nous nous approvisionnons habituellement. Nos recherches démontrent que ce préjugé est entièrement faux. Si l'on considère l'ensemble de son cycle de vie, le pétrole albertain transporté jusqu'ici par oléoduc sera l'un des plus polluants du monde.» stipule l'auteur d'une étude de l'Institut de recherche et d'information socio-économique. » «Jusqu'à 67% plus polluant» ajoute-t-il<sup>16</sup>.

### **Quelques exemples d'incidents**

La section suivante traite de quelques cas où le transport de pétrole par oléoducs est responsable de dégâts sur l'environnement.

#### *Le Golfe de Thaïlande*

Au mois de juillet dernier, quelques 50 000 litres de pétrole se sont déversés dans le golfe de Thaïlande suite à un bris d'oléoduc sous-marin. Cette fuite a contaminé plus de 300 mètres de plage touristique du parc national d'Ao Phrao de Koh Samet et causera de nombreux dommages à la faune aquatique, principal garde-manger du pays<sup>17</sup>. Cet exemple représente les risques de passer un pipeline dans un cours d'eau, comme ce sera le cas avec le projet de TransCanada, qui traversera le fleuve Saint-Laurent non loin de Québec.

#### *Lac-Mégantic*

Bien que la tragédie du 6 juillet ne soit pas en lien avec un pipeline, les dommages sur l'environnement sont considérables et il faut savoir tirer leçon de cet événement. Les 5,5 millions de litres de pétrole s'étant déversés ce jour-là continuent en partie de contaminer l'environnement. Là-dessus, environ 100 000 litres auraient atteint la rivière Chaudière. Le volume de sol contaminé se détaille quant à lui à près de 112 000 m<sup>3</sup>, selon l'estimation du Ministère du développement durable, de l'environnement, de la Faune et des parcs du Québec (MDDEFP)<sup>18</sup>. Cela a pris plus de deux mois avant que les villes qui puisaient leur eau dans la Chaudière puissent à nouveau utiliser cette source. En effet, ce n'est pas avant le 19 septembre que le ministre du MDDEFP, Yves-François Blanchet, annonça l'autorisation d'utiliser la rivière comme point d'eau : « Parmi les sujets de réflexion à venir, il faut ajouter une prise en considération des sources potentielles de déversements en amont des prises d'eau de nos villes et villages » ajouta-t-il<sup>19</sup>. Cela signifie-t-il une prise de conscience face aux éventuels déversements de pipeline en proximité des cours d'eau ?

### **Recommandations :**

**- La FECQ se prononce en défaveur de l'installation d'infrastructures pétrolières (de transport ou autre) à une distance déraisonnable des cours d'eau.**

---

<sup>16</sup> TVA NOUVELLES (9 septembre 2013)

<sup>17</sup> LE MONDE (30 juillet 2013)

<sup>18</sup> QUIRON René-Charles pour La Tribune (17 septembre 2013)

<sup>19</sup> SHIELDS Alexandre pour Le Devoir (19 septembre 2013)

### *Peace River*

Au printemps 2011, 28 000 barils de pétrole se sont échappés d'un pipeline à 100 km de Peace River, en Alberta. Cette fois-ci encore, coup de chance, le pétrole n'a pas atteint le cours d'eau à 300 mètres de là<sup>20</sup>, mais des questions sont à se poser quant à la sécurité des pipelines.

### *La rivière Kalamazoo*

Le 25 juillet 2010, une fuite est déclarée sur la ligne 6B d'Enbridge, au Michigan. Malgré les alarmes et les appels des résidents, les contrôleurs d'Enbridge ne ferment la ligne que 17h plus tard. Résultat : 3,5 millions de litres de pétroles sont déversés à proximité de la rivière Kalamazoo, à quelques kilomètres en aval du village de Ceresco. On estime qu'aujourd'hui encore, 700 000 litres d'hydrocarbures sont toujours présents dans le lit de la rivière. La compagnie était au courant de la faiblesse de ses installations depuis déjà 5 ans<sup>21</sup>.

### *Zama city*

Au mois de juin dernier, 9,5 millions de litres d'eaux usées en provenance des sables bitumineux se sont écoulés à 20 km de Zama city, en Alberta, suite à la rupture d'un pipeline<sup>22</sup>. Bien que les contaminants qui se sont écoulés ne contenaient pas d'hydrocarbure, on peut facilement se questionner sur l'efficacité des systèmes de sécurité des oléoducs et de ce qui adviendrait dans le cas d'une telle fuite de pétrole brut. Point à mentionner : cette ville se situe dans l'un des milieux humides les plus importants du Canada.

### **L'état de la canalisation 9B d'Enbridge**

La ligne 9 joignant le Québec et l'Ontario connaît plusieurs similitudes avec la ligne 6B, qui a connu une fuite au Michigan en 2010. Elle a, tout comme celle-ci, été construite dans les années 70, avec le même type d'acier et de soudure, le même diamètre, la même épaisseur ainsi que le même revêtement qui peut exposer le pipeline à la corrosion. Il a lui aussi été conçu pour le pétrole brut léger et converti au transport de pétrole des sables bitumineux albertains. La conduite actuelle comprend des milliers d'anomalies et c'est pourquoi la pétrolière a diminué la pression dans certains secteurs, mais elle prévoit tout de même faire passer une plus grande quantité de pétrole plus lourd<sup>23</sup>... à de plus fortes pressions. En effet, le pétrole issu des sables bitumineux est beaucoup plus lourd que le pétrole en provenance d'ailleurs, comme l'Algérie<sup>24</sup>.

### **Tableau 1 Quelques chiffres concernant l'état de la canalisation 9B d'Enbridge**

4738 bris liés à des fissures
8223 liés à la corrosion
Total : 12 961 bris
25 de ces anomalies atteindront un <b>seuil critique</b> d'ici décembre 2013

Source : <http://www.radio-canada.ca/special/enquete/pipeline9B/index.shtml>

---

<sup>20</sup>RADIO-CANADA (3 mai 2011)

<sup>21</sup>FOURNIER Sylvie pour Radio-Canada, consulté le 4 novembre 2013

<sup>22</sup>RADIO-CANADA (13 juin 2013)

<sup>23</sup>FOURNIER Sylvie pour Radio-Canada, consulté le 4 novembre 2013

<sup>24</sup>GOUVERNEMENT DU CANADA (2011)

**Recommandation :**

**- La FECQ est en défaveur de l'utilisation d'oléoducs pour le transport de d'autres matières que celles pour lesquelles l'oléoduc a été conçu pour transporter (cela s'applique aussi à la transformation d'un gazoduc).**

**Les sables bitumineux**

Petite parenthèse sur l'impact qu'aurait l'acheminement des sables bitumineux au Québec. Pour le seul projet d'Enbridge, l'augmentation estimée de la production de pétrole en provenance des sables bitumineux de l'Alberta est de 12%. Or, il se trouve que la production de ce pétrole affecte considérablement l'environnement et la santé des populations environnantes. À titre d'exemple, le ministère de la Santé de l'Alberta a relevé en 2008 une hausse de 30% du nombre de cancers dans la ville de Fort Chipewyan, à 200km en aval de Fort McMurray<sup>25</sup>. De nombreuses études concernant les impacts négatifs de l'exploitation de ces sables circulent aujourd'hui, si ce n'est pour nommer que celle proposée par le Réseau action climat Canada, qui estime que «les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont de 3,2 à 4,5 aussi intenses par baril que celles du pétrole brut classique produit au Canada ou aux États-Unis». Elle mentionne également qu'environ 5% de la totalité des GES du Canada provient des usines liées à cette exploitation. Et c'est sans compter la contamination des réserves d'eau (2 à 4 barils d'eau par baril de pétrole) ou le stockage de résidus (4 milliards de litres fuyant par année)<sup>26</sup>... Est-ce réellement dans les intérêts du Québec d'encourager cette exploitation, si dommageable à l'environnement qu'elle soit ?

**Le point de vue des municipalités touchées**

La grande majorité des régions ont réagi négativement à l'implantation d'un pipeline dans leur territoire, que ce soit celui proposé par Enbridge ou par TransCanada. De Portneuf<sup>27</sup> à Kamouraska<sup>28</sup>, les séances des conseils municipaux se remplissent de citoyens inquiets, qui demandent de l'information et des audiences publiques sur le sujet. En voici quelques exemples :

*Kanhawake*

Robert Patton, un des chefs du conseil, s'inquiète quant aux conséquences irréversibles du pétrole sur leur territoire pour la survie du poisson et des plans d'eaux<sup>29</sup>: Les chefs ne s'avouent pas convaincus des arguments proposés par Enbridge. « Le pipeline traverse le territoire mohawk où il y a des cours d'eau. S'il y avait une fuite dans un de ces cours d'eau, cela pourrait être transporté en aval des communautés à proximité » a ajouté le consultant en environnement du conseil de bande Patrick Ragaz. L'avocat du conseil, Francis Walsh, mentionne d'ailleurs que la compagnie « a conclu que son devoir de consulter les Premières Nations était au bas de l'échelle et a rapporté qu'elle avait déjà dépassé ses obligations légales »<sup>30</sup>.

---

<sup>25</sup> GIGNAC Renaud et Bertrand SCHEPPER, IRIS (septembre 2013)

<sup>26</sup> RÉSEAU ACTION CLIMAT, consulté le 4 novembre 2013

<sup>27</sup> MARTIN Johanne pour Le Soleil (19 septembre 2013)

<sup>28</sup> LAROUCHE Marc pour Le Soleil (13 août 2013)

<sup>29</sup> ROBILLARD Jean-Philippe pour Radio-Canada (8 octobre 2013)

<sup>30</sup> LESSARD Valérie pour TVA (22 octobre 2013)

**Recommandation :**

**- La FECQ est en faveur d'une plus grande considération envers les premières nations dans le débat des oléoducs.**

*Lévis*

En septembre, la ville de Lévis s'est prononcée contre l'installation d'un second port pétrolier ou d'un lieu d'entreposage du pétrole. Ces installations sont nécessaires à l'implantation de l'oléoduc Énergie Est et le refus de Lévis les force maintenant à élaborer un nouveau tracé<sup>31</sup>. Le candidat de Renouveau Lévis Gaston Cadrin trouve pour sa part qu'« on a assez donné pour le pétrole dans la région ». « C'est inacceptable que le Québec prenne ce risque-là sur le Saint-Laurent », insiste-t-il.<sup>32</sup>

*Montréal*

La Ville de Montréal hésite elle aussi à laisser le projet d'Enbridge passer en amont des sources d'eau potable de la métropole, estimant qu'« à ce jour, rien ne nous permet de conclure que la compagnie Enbridge a la capacité d'intervenir en cas de catastrophe »<sup>33</sup>. Interrogé durant la campagne électorale, Marcel Côté souligne qu'« Enbridge a une très mauvaise feuille de route ». En effet, la pétrolière serait responsable de 804 déversements en Amérique du Nord entre 1999 et 2012, selon l'institut Polaris. Chaque candidat a toutefois rappelé l'importance d'audiences publiques sur le sujet<sup>34</sup>.

*Saint-Augustin de Desmaures*

Le maire de la Ville de Saint-Augustin, où l'oléoduc passerait sous le Fleuve Saint-Laurent, ne souhaite pas le passage de la ligne sur son territoire : « On ne souhaite pas nécessairement que ça passe sur notre territoire, mais si c'est le cas, il va falloir qu'il y ait des modifications ». Le tracé passe en effet « pratiquement sur des galeries de résidences<sup>35</sup> ». La Fondation Québécoise pour la protection du patrimoine naturelle (FQPPN) s'est positionnée à l'encontre du projet de TransCanada en octobre, soulignant que l'oléoduc comporte de nombreux risques quant à la contamination des habitats de la Réserve naturelle des Battures-de-Saint-Augustin-de-Desmaures, tous dans les limites de la zone de traverse. Ce site est aussi à quelques kilomètres des sources d'eau potable des villes de Québec et de Lévis<sup>36</sup>.

*Sainte-Justine-de-Newton*

Ce petit village est la porte d'entrée du pipeline en territoire Québécois. Ici aussi on s'inquiète ; la mairesse souligne que le pipeline est vieux de 38 ans, même âge que celui du Michigan qui a connu une fuite importe il y a trois ans. De plus, l'accès à la valve manuelle est à plus de 3h de voiture, l'été. Finalement, aucun plan n'est prévu en cas de déversement et la municipalité réclame un fond d'aide en cas d'urgence, géré par un autre groupe qu'Enbridge.<sup>37</sup>

---

<sup>31</sup>MARTIN Stéphanie pour Le Soleil (17 septembre 2013)

<sup>32</sup>MORIN Annie pour Le Soleil 98 octobre 2013)

<sup>33</sup>CÔTÉ Charles et Martin CROTEAU pour La Presse (2 octobre 2013)

<sup>34</sup>SHIELDS Alexandre pour Le Devoir (1 novembre 2013)

<sup>35</sup>MORIN Annie pour Le Soleil (24 août 2013)

<sup>36</sup>INFO DIMANCHE (20 octobre 2013)

<sup>37</sup>Bulletin d'information de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton (Octobre 2013)

**Recommandation :**

**- La FECQ est en faveur de l'instauration d'un Bureau d'audience publique sur l'environnement sur le sujet des oléoducs au Québec, afin que chaque acteur (municipalité, citoyen, organisme ou autre) puisse exprimer son opinion sur le sujet, tel que mentionné à la section IV.I article 31,3 de la Loi sur l'environnement (Annexe 5).**

**Les impacts sociaux**

Bien que le débat suscite de nombreuses questions environnementales, les déversements sur les terrains de particuliers inquiètent énormément les acteurs concernés, tandis que les exportations de propriétaires font peur à d'autres. Le gouvernement du Québec répond-t-il vraiment aux intérêts de sa population? Normand Lemire, un résidant de Lévis dont la propriété n'est pas touchée par le tracé, voit quant à lui « peu de bénéfices pour la société et pour l'État en fonction des risques encourus »<sup>38</sup>.

Suite au déversement de 2010 au Michigan, Enbridge a acheté 150 propriétés de la municipalité touchée. D'autres n'ont pas eu cette chance et devront retourner chez eux malgré que leur résidence se situe dans la zone rouge. Le déversement a par ailleurs affecté au moins 330 personnes par le benzène et autres produits chimiques contenus dans le bitume qui ont été dégagés dans l'air, selon la Santé publique<sup>39</sup>.

**Recommandation :**

**- La FECQ prône que prime la tenue d'une étude d'impacts sur les risques encourus à la santé des citoyennes et des citoyens en cas de déversement de produits pétroliers.**

« Lorsqu'une compagnie comme TransCanada débarque chez vous, en vous offrant de l'argent pour un bout de leur terre, il est difficile de se positionner. Un simple citoyen peut-il négocier avec une multinationale, qui emploie une multitude d'experts? Comment défendre nos droits, nos intérêts et nos valeurs? » Marie-Josée Larocque s'est présentée le 1er octobre dernier à la Consultation publique sur les enjeux énergétiques du Québec, où elle a exprimé son opinion en tant que citoyenne approchée par TransCanada : « En consultant les documents de l'ONÉ, c'est à peu près impossible de comprendre les droits des propriétaires dans ces circonstances-là. C'est un processus long et fastidieux, alors que les représentants de la firme UDA frappent déjà aux portes des propriétaires pour accéder à leur terrain, en échange du montant d'argent, non-négligeable »<sup>40</sup> (Annexe 6). Elle mentionne également qu'elle « pense surtout que le gouvernement du Québec devrait se pencher énormément sur le passage de cet oléoduc-là. Si la production des sables bitumineux augmente suite à sa construction, c'est certain que les gaz à effet de serre augmentent. Et si le gouvernement du Québec veut réduire [sa production de] gaz à effet de serre [de 25% d'ici 2020] et qu'il est, somme toute favorable au passage de cet oléoduc, c'est une contradiction ».

---

<sup>38</sup>MORIN Annie pour Le Soleil (8 octobre 2013)

<sup>39</sup>FOURNIER Sylvie pour Radio-Canada, consulté le 4 novembre 2013

<sup>40</sup>LAROCQUE Marie-Josée (1<sup>er</sup> octobre 2013)

**Recommandations :**

**- La FECQ prône l'instauration d'un programme d'aide juridique et financier pour les citoyennes et les citoyens concernés par un projet d'oléoduc sur leur propriété, dès le moment où les plans du tracé indiquent un passage chez eux.**

**- La FECQ se positionne en faveur du respect des engagements du gouvernement quant à une diminution de la production des gaz à effet de serre de 25% d'ici 2020 par l'interdiction de passages des produits issus des sables bitumineux au Québec**

Le parti de l'opposition officiel ajoute quant à lui que « le processus d'évaluation de l'Office national de l'énergie est terminé et personne de ce gouvernement, même pas le ministre de l'Environnement, ne s'est présenté pour défendre les intérêts du Québec »<sup>41</sup>, ce qui signifie qu'au fond, personne au gouvernement ne semble se soucier de ce qui importe réellement aux Québécois.

Plusieurs municipalités, comme Kanhwake<sup>42</sup> ou Sainte-Justine-de-Newton<sup>43</sup>, désireraient un fond d'aide financière en cas de déversement, puisque des fuites comme celle du Michigan peuvent coûter près de 1 milliard<sup>44</sup> et pourraient grimper à 5 milliards en zone urbaine, mais les compagnies pétrolières s'entêtent à dire qu'il n'y a pas de danger<sup>45</sup> et le gouvernement ne répond pas à l'appel.

**Recommandation :**

**- La FECQ prône la création d'une aide financière aux municipalités en cas de déversement, qui ne serait pas gérée par la compagnie (en cas de faillite, l'argent doit tout de même se rendre au demandeur).**

**Les impacts économiques**

La première ministre du Québec, Mme Pauline Marois, a déclaré en août dernier que le projet de la société d'Enbridge avait ses avantages, notamment puisque « c'est l'approvisionnement de nos raffineries à un prix meilleur que celui que nous payons pour du pétrole qui vient de l'Algérie, de l'Europe du Nord ou d'autres endroits » souligne-t-elle<sup>46</sup>. Or, les retombées économiques et les prix suggérés ne sont disponibles nulle part : « Rappelons aussi que le gouvernement péquiste refuse toujours de divulguer l'étude économique conjointe faite avec le gouvernement albertain sur le dossier. Pourtant, il y a presque un an, la première ministre s'était engagée à le faire et une motion à ce sujet a été votée en mai par les parlementaires », a affirmé M. Gerry Sklavounos, porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable et d'environnement<sup>47</sup>. Il n'y a donc aucune façon de s'assurer que ce projet sera réellement avantageux pour le Québec en matière économique. En effet, selon une étude publiée par l'Institut de recherche et

---

<sup>41</sup>SHIELDS Alexandre pour Le Devoir (30 octobre 2013)

<sup>42</sup> LESSARD

Valérie pour TVA (22 octobre 2013)

<sup>43</sup>Bulletin d'information de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton (Octobre 2013)

<sup>44</sup> FOURNIER Sylvie pour Radio-Canada, consulté le 4 novembre 2013

<sup>45</sup> RADIO-CANADA (18 octobre 2013)

<sup>46</sup> ARSENAULT Julien pour La Presse Canadienne (29 août 2013)

<sup>47</sup>Communiqué du Gouvernement du Québec (29 octobre 2013)

d'informations socio-économiques du Québec en septembre, l'inversement de la canalisation 9B offre « un apport économique [...] au mieux très modeste et ne parvient pas à compenser les risques environnementaux encourus ». L'étude mentionne d'ailleurs que la création d'emplois liés à ce projet est moindre et qu'elle, en comprenant les investissements de la pétrolière Valero à Lévis, n'atteint pas 0,70% de la création d'emplois annuelle du Québec, dans un scénario optimiste<sup>48</sup>. Une analyse de M. Mathieu D'Anjou, économiste principal de Desjardins Études économiques, mentionne que la réduction du prix de l'essence pour les consommateurs n'arrivera pas<sup>49</sup> : « Pour le moment, l'impact direct sur les automobilistes semble cependant limité<sup>50</sup> ».

### **Recommandation :**

**- La FECQ se prononce pour la divulgation publique de tout rapport ou étude ayant un lien avec le dossier des oléoducs au Québec et que le Gouvernement face fi d'une plus grande transparence à cet égard.**

### **L'exemple de la Colombie-Britannique**

Au mois de mai 2013, le gouvernement Britano-Colombien a pris la décision de refuser le projet d'oléoduc Northern Gateway, proposé par Enbridge, qui devait pouvoir transporter 525 000 barils de pétrole brut et 193 000 barils de condensats par jour dans deux pipelines de 1170 km chacun : « La Colombie-Britannique a révisé toutes les preuves et les conclusions présentées au panel et a posé des questions au sujet du projet, notamment sur son tracé, sa capacité de répondre à un déversement et sa structure financière pour répondre à tout incident. Nous n'avons pas obtenu de réponses satisfaisantes à nos questions durant les audiences », a déclaré le ministre de l'Environnement Terry Lake. « Nous avons été clairs : le développement des ressources n'ira pas de l'avant à moins qu'il soit sécuritaire pour les Canadiens et pour l'environnement » peut-on lire dans le communiqué du ministre des Ressources Naturelles du Canada. Le ministre albertain de l'Énergie, Ken Hugues, a renchéri en ajoutant que la province n'avait pas le pouvoir de s'opposer à un tel projet<sup>51</sup>.

Recommandations : - Que la FECQ se prononce pour que la province de Québec ne se laisse pas mener par les compagnies et qu'elle démontre qu'elle a le pouvoir de s'opposer à des compagnies voulant s'installer sur son territoire.

### **L'aspect légal**

#### **Loi sur la qualité de l'environnement**

Tous les articles de loi concernant la Loi sur la qualité de l'environnement (LEQ) du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) sont disponible à l'Annexe 5 ou au le site du Gouvernement du Québec.

L'aspect légal est aussi a considéré dans des projets de cette importance. En effet, selon l'article 31.1 de la LQE:

---

<sup>48</sup> GIGNAC Renaud et Bertrand SCHEPPER, IRIS (septembre 2013)

<sup>49</sup> TVA NOUVELLES (27 novembre 2012)

<sup>50</sup> D'ANJOU Mathieu (26 novembre 2012)

<sup>51</sup> RADIO-CANADA (31 mai 2013)

Nul ne peut entreprendre une construction, un ouvrage, une activité ou une exploitation ou exécuter des travaux suivant un plan ou un programme, dans les cas prévus par règlement du gouvernement, sans suivre la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue dans la présente section et obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement.

Ainsi, les compagnies pétrolières désirant installer des infrastructures devront «obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement». Celui-ci s'applique particulièrement au projet de TransCanada et aux futurs projets d'oléoducs puisque, selon les Règlements sur l'évaluation et l'examen des impacts environnementaux : « la construction d'une installation de gazéification ou de liquéfaction du gaz naturel ou la construction d'un oléoduc d'une longueur de plus de 2 km dans une nouvelle emprise, à l'exception des conduites de transport de produits pétroliers placées sous une rue municipale [...]» fait partie des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux (Section II dudit règlement). L'article 31.3 de la même loi mentionne finalement :

Après avoir reçu l'étude d'impact sur l'environnement, le ministre la rend publique et indique à l'initiateur du projet d'entreprendre l'étape d'information et de consultation publiques prévue par règlement du gouvernement. Une personne, un groupe ou une municipalité peut, dans le délai prescrit par règlement du gouvernement, demander au ministre la tenue d'une audience publique relativement à ce projet.

À moins qu'il ne juge la demande frivole, le ministre requiert le Bureau de tenir une audience publique et de lui faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.

Ainsi, à moins que le ministre ne trouve «frivole» la demande des nombreux organismes, citoyens et municipalités, il se doit de tenir un Bureau d'audience publique (BAPE) et de rendre publique l'étude d'impact qu'il a, nécessairement et par les fonctions de son titre, demandé aux compagnies.

Le dernier article de cette loi dont il faut porter attention ici est ledit 19. Celui-ci mentionne en effet en deux sous-point que :

19.1 Toute personne a droit à la qualité de l'environnement, à sa protection et à la sauvegarde des espèces vivantes qui y habitent, dans la mesure prévue par la présente loi, les règlements, les ordonnances, les approbations et les autorisations délivrées en vertu de l'un ou l'autre des articles de la présente loi ainsi que, en matière d'odeurs inhérentes aux activités agricoles, dans la mesure prévue par toute norme découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

19.2 Un juge de la Cour supérieure peut accorder une injonction pour empêcher tout acte ou toute opération qui porte atteinte ou est susceptible de porter atteinte à l'exercice d'un droit conféré par l'article 19.1.

Ainsi, les citoyens qui s'inquiètent des impacts des futurs projets, les maires qui veulent protéger leur territoire ou les personnes chez qui les compagnies ont déjà frappé ont droit à ce que leur bout de terre, leur parc, leur rivière etc. soit protégé par le Gouvernement.

## **Les positions de la FECQ au sujet de l'environnement**

Globalement, la FECQ « revendique l'accroissement des droits de l'environnement et la mise en œuvre de mesures proactives visant un développement durable » ainsi que d'encourager « nos gouvernements [afin] qu'ils adoptent des plans d'action ambitieux, notamment dans le cadre du protocole de Kyoto, pour réduire radicalement la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre » (Annexe 7). Par le fait même, elle encourage la non-utilisation des produits issus des sables bitumineux de l'Alberta, puisqu'ils sont une source de gaz à effet de serre extrêmement importante, ainsi que la limitation des dommages environnementaux. Or, l'installation d'oléoducs au Québec encouragerait vraisemblablement l'augmentation de la production des sables bitumineux et mettrait l'environnement en péril, notamment par les déversements qu'elle causerait sans aucun doute.

Dans les positions présentes dans le CASC (Cahier des affaires sociopolitiques et collégiales), les deux points suivants sont également apportés (Annexe 7) :

CASC 113 La FECQ prône la production et le développement de formes d'énergies propres et renouvelables pour assurer l'avenir énergétique du Québec et s'oppose à la production et au développement des énergies environnementales à risque tel que le fossile ou le nucléaire.

CASC 116 La FECQ prône que le gouvernement développe un plan d'efficacité énergétique en vue de réduire la consommation d'énergie et que ce plan soit encadré de mesures législatives et d'incitatifs fiscaux pour assurer une application plus rigoureuse des objectifs dudit plan.

Elle maintient donc sa position contre l'utilisation des énergies fossiles en faveur du développement des énergies propres. Pour terminer, la FECQ se positionne déjà pour la restauration des sites visés par une exploitation minière (CASC 166), alors pourquoi ne pas le faire pour une infrastructure pétrolière?

### **Recommandations :**

- **La FECQ se positionne contre l'installation de toutes nouvelles infrastructures d'oléoducs au Québec**
- **La FECQ prône l'obligation de se doter d'une garantie de paiement de 100% des coûts de restauration des sites visés par une infrastructure pétrolière et que ces sites soient restaurés dans un délai de 5 ans.**
- **La FECQ prône la diffusion du présent mémoire et/ou ses recommandations auprès des associations étudiantes membres et de manière générale, à tout organisme pertinent.**

### **Conclusion**

Considérant les dommages les aspects environnementaux et socio-économiques décrits dans le présent document et les études qui vont à l'encontre de l'installation d'oléoducs au Québec, nous souhaitons ardemment que nos positions seront entendues. Ces infrastructures auront des impacts important sur l'avenir du Québec tant d'un point de vue économique que d'un point de vue environnemental. Dans les premiers cas, les conséquences se feront sentir à court terme, dans le second cas, ce sont les générations futures qui auront à vivre avec les conséquences de nos décisions actuelles. Nous croyons qu'il est possible de faire des choix de société gagnant sans qu'il soit nécessaire de répéter les erreurs du passé. Ceux qui aimeraient approfondir leur réflexion suite à ce mémoire peuvent également l'étude de l'Institut national de recherche et d'information socio-économique.

## **Bibliographie**

- ARSENAULT Julien (29 août 2013), «Pauline Marois reconnaît des avantages au projet d'Enbridge», La Presse Canadienne, <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201308/29/01-4684499-pauline-marois-reconnait-des-avantages-au-projet-denbridge.php>
- BENESSAIEH Karim (16 août 2010), «Où est le projet Trailbreaker?», La Presse, <http://www.lapresse.ca/environnement/201008/16/01-4306821-ou-en-est-le-projet-trailbreaker.php>
- BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON (Octobre 2013) [http://sainte-justine-de-newton.ca/sites/default/files/Oct-13\\_4.pdf](http://sainte-justine-de-newton.ca/sites/default/files/Oct-13_4.pdf)
- CARDINAL François (4 septembre 2008), «Extrêmement polluant, le pétrole de l'Ouest s'en vient au Québec», La Presse, <http://www.lapresse.ca/environnement/200809/19/01-668616-extremement-polluant-le-petrole-de-louest-sen-vient-au-quebec.php>
- CARDINAL François (24 février 2009), «Pétrole albertain au Québec : le projet Trailbreaker toujours vivant», La Presse, <http://www.lapresse.ca/environnement/economie/200902/24/01-830479-petrole-albertain-au-quebec-le-projet-trailbreaker-toujours-vivant.php>
- CARON Élisabeth (17 août 2010), «Les choses se corsent», Journal l'Étoile, <http://www.journalletoile.com/Opinion/Chroniques/2010-08-17/article-1814876/Les-choses-se-corsent/1>
- COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (29 octobre 2013), <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Octobre2013/29/c8251.html>
- CÔTÉ Charles et Martin (2 octobre 2013), «Oléoduc 9 d'Enbridge : le débat s'enflamme», La Presse, <http://www.lapresse.ca/environnement/pollution/201310/02/01-4695449-oleoduc-9-denbridge-le-debat-senflamme.php>
- D'ANJOU Mathieu (26 novembre 2012), Pétrole abordable de l'Ouest : les automobilistes semblent peu avantagés jusqu'à maintenant, Desjardins Études Économiques
- DUCHESNE André (1 avril 2010), «Pédaler contre le pétrole provenant des sables bitumineux», La Presse, <http://www.lapresse.ca/environnement/201004/01/01-4266548-pedaler-contre-le-petrole-provenant-des-sables-bitumineux.php>
- ENBRIDGE, consulté le 4 novembre 2013, [http://www.enbridge.com/ECRAI\\_FR/Line9BReversalProject\\_FR.aspx](http://www.enbridge.com/ECRAI_FR/Line9BReversalProject_FR.aspx)
- FOURNIER Sylvie (28 octobre 2013), «Pipelines canadiens : les incidents ont plus que doublé en 10 ans», Radio-Canada, <http://www.radio->

canada.ca/nouvelles/Economie/2013/10/28/002-pipelines-oleoducs-incidents-augmentation-donnees.shtml

FOURNIER Sylvie, consulté le 4 novembre 2013, Radio-canada, <http://www.radio-canada.ca/special/enquete/pipeline9B/index.shtml>

GIGNAC Renaud et Bertrand SCHEPPER (septembre 2013), Projet d'oléoduc de sables bitumineux "ligne 9B" : le Québec à l'heure des choix, Institut de recherche et d'information socio-économique, <http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2013/09/Note-p%C3%A9trole-WEB-03.pdf>

GOUVERNEMENT DU CANADA (2011), Les sables bitumineux, Une ressources stratégiques pour le Canada, l'Amérique du Nord et le marché mondial, Gouvernement du Canada, 2p.

INFO DIMANCHE (20 octobre 2013), «Oléoduc Énergie Est de TransCanada : une fondation n'appuie pas le projet», Infodimanche, <http://www.infodimanche.com/actualites/affaires-et-economie/105315/oleoduc-energie-est-de-transcanada-une-fondation-nappuie-pas-le-projet>

LA PRESSE CANADIENNE, (2 avril 2013), «Oléoduc vers l'Est : Ottawa applaudit l'appel de soumissions de TransCanada», Le Devoir, <http://www.ledevoir.com/politique/canada/374691/oleoduc-vers-l-est-ottawa-applaudit-l-appel-de-soumissions-de-transcanada>

LA PRESSE CANADIENNE (4 octobre 2013), «Le projet de TransCanada prend du retard», Le Devoir, <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/389092/le-projet-de-transcanada-prend-du-retard>

LAROCQUE Marie-Josée (1er octobre 2013), «Consultation sur les enjeux énergétiques du Québec», Citoyenne, <http://webcasts.pqm.net/client/mrn/event/768/fr/>, min 93 :39

LAROCHE Marc (13 aout 2013), «Le projet d'oléoduc de TransCanada inquiète Kamouraska», Le Soleil, <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/transports/201308/12/01-4679283-le-projet-doleoduc-de-transcanada-inquiete-kamouraska.php>

LE DEVOIR (18 mai 2012), «Enbridge veut inverser le flux de son pipeline vers le Québec», Le Devoir, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/350380/enbridge-veut-inverser-le-flux-de-son-pipeline-vers-le-quebec>

LE MONDE (30 juillet 2013), «Thaïlande : 50 000 litres de pétrole souillent une pile touristique», Le monde, [http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/07/29/thaïlande-50-000-litres-de-petrole-souillent-une-ile-touristique\\_3455021\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/07/29/thaïlande-50-000-litres-de-petrole-souillent-une-ile-touristique_3455021_3244.html)

LESSARD Valérie (22 octobre 2013), «Kanhawake s'oppose au projet pétrolier d'Enbridge»,

TVA Nouvelles, <http://tvanouvelles.ca/lcn/economie/archives/2013/10/20131022-144003.html>

MARTIN Stéphanie (17 septembre 2013), «Projet d'oléoduc énergie Est : Lévis ne veut pas d'un autre port», *Le Soleil*, <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/transports/201309/16/01-4690039-projet-doleoduc-energie-est-levis-ne-veut-pas-dun-autre-port.php>

MARTIN Johanne (19 septembre 2013), «Portes ouvertes de TransCanada : coup de sonde dans portneuf», *Le Soleil*, <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/transports/201309/18/01-4690825-portes-ouvertes-de-transcanada-coup-de-sonde-dans-portneuf.php>

MORIN Annie (24 août 2013), «Oléoduc à Saint-Augustin-de-Desmaures : le maire exige un nouveau tracé», *Le Soleil*, <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201308/23/01-4682760-oleoduc-a-saint-augustin-de-desmaures-le-maire-exige-un-nouveau-trace.php>

MORIN Annie (8 octobre 2013), «Opération charme pour TransCanada Pipeline à Lévis», *Le Soleil*, <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201310/08/01-4697867-operation-charme-pour-transcanada-pipeline-a-levis.php>

QUIRON René-Charles (17 septembre 2013), «Lac-Mégantic : jusqu'à 112 000 mètres cubes de sols contaminés», *La Tribune*, <http://www.lapresse.ca/la-tribune/estrie-et-regions/201309/17/01-4690244-lac-megantic-jusqua-112-000-metres-cubes-de-sols-contamines.php>

RADIO-CANADA (3 mai 2011), «Importante fuite de pétrole à Peace River, dans le nord de l'Alberta», *Radio-Canada*, <http://www.radio-canada.ca/regions/alberta/2011/05/03/002-fuite-petrole-peaceriver.shtml>

RADIO-CANADA (31 mai 2013), «La C.-B. dit non au projet de pipeline Northern Gateway», *Radio-Canada*, <http://www.radio-canada.ca/regions/colombie-britannique/2013/05/31/003-non-northern-gateway-enbridge-gouvernement.shtml>

RADIO-CANADA (13 juin 2013), «9,5 millions de litres d'eaux usées se sont déversés dans le Nord albertain», *Radio-Canada*, <http://www.radio-canada.ca/regions/alberta/2013/06/13/001-deversement-apache-eaux-usees-zama.shtml>

RADIO-CANADA (18 octobre 2013), «Enbridge surestime les avantages de son pipeline 9B, selon un rapport», *Radio-Canada*, <http://www.radio-canada.ca/regions/ontario/2013/10/18/010-enbridge-estimation-audiences.shtml>

RÉSEAU ACTION CLIMAT, consulté le 4 novembre 2013, [http://www.equiterre.org/sites/fichiers/can\\_tarsands\\_report\\_nov22.pdf](http://www.equiterre.org/sites/fichiers/can_tarsands_report_nov22.pdf)

ROBILLARD Jean-Philippe (8 octobre 2013), «Pipeline d'Enbridge : des audiences cruciales», *Radio-Canada*, <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2013/10/08/002-audiences-office-energie-pipeline-enbridge.shtml>

SHIELDS Alexandre (24 mars 2012), «Sables bitumineux : possible pipeline entre Montréal et Québec», *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/345865/sables-bitumineux-possible-pipeline-entre-montreal-et-quebec>

SHIELDS Alexandre (19 février 2013), «Marois ouverte à l'idée d'un nouvel oléoduc», *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/371295/marois-ouverte-a-l-idee-d-un-nouvel-oleoduc>

SHIELDS Alexandre (19 septembre 2013), «Québec autorise les villes à puiser l'eau de la rivière Chaudière», *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/387787/quebec-autorise-les-ville-a-puiser-l-eau-de-la-riviere-chaudiere>

SHIELDS Alexandre (30 octobre 2013), «Les libéraux accusent Québec d'avoir manqué a ses devoirs dans le dossier du pipeline d'Enbridge», *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/391228/les-liberaux-accusent-quebec-d-avoir-manque-a-ses-devoirs-dans-le-dossier-du-pipeline-d-enbridge>

SHIELDS Alexandre (1 novembre 2013), «Pipeline Enbridge la sécurité inquiète les candidats à la mairie», *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/391540/pipeline-enbridge-la-securite-inquiete-les-candidats-a-la-mairie>

TRANSCANADA (2 avril 2013), <http://www.transcanada.com/6281.html>

TVA NOUVELLES (9 septembre 2013), «Pétrole des oléoducs: 67% plus polluant», TVA nouvelles, <http://tvanouvelles.ca/lcn/economie/archives/2013/09/20130909-113003.html>

YOUNG Leslie (7 juin 2013), «Open data: Alberta oil spills 1975-2013», *Global News*, <http://globalnews.ca/news/622513/open-data-alberta-oil-spills-1975-2013/>

## Annexe 1 Tracé proposé par Enbridge pour son projet d'oléoduc

Projet d'inversion de la canalisation 9B  
et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9



— PREMIÈRE ÉTAPE DU PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9 (APPROUVÉE)      — PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B (PROPOSÉ)      — CANALISATION 9 ACTUELLE

■ INSTALLATIONS D'ENBRIDGE OÙ DES TRAVAUX SONT PRÉVUS DANS LE CADRE DU PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9      ○ VILLE/MUNICIPALITÉ      OCTOBRE 2012

Source : [http://www.enbridge.com/ECRAI\\_FR/Line9BReversalProject\\_FR.aspx](http://www.enbridge.com/ECRAI_FR/Line9BReversalProject_FR.aspx)

**Annexe 2 Extrait du Journal des débats de l'Assemblée - 39<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session - 10 juin 2010**

**M. McKay:** Oui, M. le Président. Je demande le consentement de l'Assemblée pour déposer une pétition non conforme.

**Le Président:** Il y a consentement, M. le député de L'Assomption.

**Instituer une enquête du Bureau  
d'audiences publiques sur l'environnement  
et des auditions publiques sur  
l'inversion du flux dans  
l'oléoduc Montréal-Portland**

**M. McKay:** Alors, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 305 pétitionnaires. Désignation: citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants:

«Attendu que l'inversion du puits de pétrole dans l'oléoduc apportera les dommages suivants: un bris éventuel polluera notre environnement: terrains, eau -- puits et cours d'eau; du pétrole sale circulera dans un oléoduc traversant notre territoire agricole et urbain; aucun emploi ne sera créé dans nos régions -- et en fera perdre à Montréal; la construction de trois stations de pompage augmentera les nuisances créées par l'inversion du flot; ce pompage augmentera la pression différentielle dans [les] vieux tuyaux de 1950 et 1960, ce qui multipliera les risques d'accidents;

«Attendu que l'oléoduc actuel ne peut être modifié sans risque environnemental;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi:

C'est pourquoi les soussignés appuient la coalition contre l'inversion du flux dans le pipeline et demandent à l'Assemblée nationale de bien vouloir exiger de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'instaurer une enquête du BAPE et des auditions publiques sur l'inversion du flux dans le pipeline de Montréal-Portland.»

Et je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Le Président:** Cet extrait de pétition est déposé. M. le député de Johnson.

Source : <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/mckay-scott-29/interventions.html>

### **Annexe 3 Pétition de l'Assemblée nationale**

**CONSIDÉRANT QU'**afin de faire transiter du pétrole des sables bitumineux albertains, la compagnie TransCanada Energy projette de construire un oléoduc traversant le Québec et que la compagnie Enbridge désire inverser et augmenter le flux d'un oléoduc reliant l'Ontario;

**CONSIDÉRANT QUE** le pétrole provenant des sables bitumineux est un des modes de production émettant le plus de gaz à effet de serre au monde et que le développement de cette industrie retarde une transition vers les énergies vertes;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison des risques qu'ils présentaient, la Colombie-Britannique a refusé et les États-Unis hésitent à autoriser des projets d'oléoducs faisant transiter le pétrole des sables bitumineux;

**CONSIDÉRANT QUE** le débat entre le transport du pétrole par oléoduc et le transport ferroviaire est un faux débat, car tous deux présentent des risques inacceptables pour l'environnement et la sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec s'appauvrit en achetant pour près de 14 milliards \$ en pétrole annuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec possède un énorme potentiel de transition énergétique, notamment par l'économie d'énergie, l'électrification des transports, la production d'énergies vertes et l'amélioration des transports collectifs;

**CONSIDÉRANT QUE** cette transition créerait beaucoup plus d'emplois et serait plus bénéfique à long terme que le développement de l'industrie pétrolière;

Nous, soussignés, exigeons du gouvernement québécois:

- De s'opposer à tout nouveau projet d'oléoduc (construction, inversion, conversion) qui ferait transiter au Québec du pétrole des sables bitumineux;
- D'élaborer un véritable projet de société ayant comme buts de réduire drastiquement notre dépendance aux hydrocarbures et promouvoir notre transition vers les énergies vertes.



## Annexe 4 Tracé proposé par TransCanada pour son projet d'oléoduc



Source : <http://www.oleoducenergieest.com/home/carte-du-trace/>

## **Annexe 5 Extrait de la loi sur la qualité de l'environnement**

### **Section III.1**

**Article 19.1** : Toute personne a droit à la qualité de l'environnement, à sa protection et à la sauvegarde des espèces vivantes qui y habitent, dans la mesure prévue par la présente loi, les règlements, les ordonnances, les approbations et les autorisations délivrées en vertu de l'un ou l'autre des articles de la présente loi ainsi que, en matière d'odeurs inhérentes aux activités agricoles, dans la mesure prévue par toute norme découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4<sup>o</sup> du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

**Article 19.2** : Un juge de la Cour supérieure peut accorder une injonction pour empêcher tout acte ou toute opération qui porte atteinte ou est susceptible de porter atteinte à l'exercice d'un droit conféré par l'article 19.1.

### **Section IV**

**Article 20.** : Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par règlement du gouvernement.

La même prohibition s'applique à l'émission, au dépôt, au dégagement ou au rejet de tout contaminant, dont la présence dans l'environnement est prohibée par règlement du gouvernement ou est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.

**Article 22.** : Nul ne peut ériger ou modifier une construction, entreprendre l'exploitation d'une industrie quelconque, l'exercice d'une activité ou l'utilisation d'un procédé industriel ni augmenter la production d'un bien ou d'un service s'il est susceptible d'en résulter une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, à moins d'obtenir préalablement du ministre un certificat d'autorisation. Cependant, quiconque érige ou modifie une construction, exécute des travaux ou des ouvrages, entreprend l'exploitation d'une industrie quelconque, l'exercice d'une activité ou l'utilisation d'un procédé industriel ou augmente la production d'un bien ou d'un service dans un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, dans un lac, un étang, un marais, un marécage ou une tourbière doit préalablement obtenir du ministre un certificat d'autorisation.

### **Section IV.1**

**Article 31.1** : Nul ne peut entreprendre une construction, un ouvrage, une activité ou une exploitation ou exécuter des travaux suivant un plan ou un programme, dans les cas prévus par règlement du gouvernement, sans suivre la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue dans la présente section et obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement.

**Article 31.3** : Après avoir reçu l'étude d'impact sur l'environnement, le ministre la rend publique et indique à l'initiateur du projet d'entreprendre l'étape d'information et de consultation publiques prévue par règlement du gouvernement.

Une personne, un groupe ou une municipalité peut, dans le délai prescrit par règlement du gouvernement, demander au ministre la tenue d'une audience publique relativement à ce projet. À moins qu'il ne juge la demande frivole, le ministre requiert le Bureau de tenir une audience publique et de lui faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.

Source:

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q\\_2/Q2.HTM](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q_2/Q2.HTM)

## **Annexe 6 Extrait de la consultation publique sur les Enjeux énergétiques du Québec**

### **Marie-Josée Laroque**

Je demeure à Saint-Aubert dans le comté de l'ISLET, mon mari et moi exploitons une petite ferme de 70 ha à vocation acéricole et forestière. [...] Je ressens beaucoup de découragement, de la tristesse, énormément d'inquiétude face aux choix de société que nous semblons vouloir privilégier et qui détruisent l'avenir des humains. C'est le 25 juillet dernier que nous avons reçu une lettre mon conjoint et moi de la compagnie TransCanada. Cette lettre nous invitait à une soirée d'information sur son projet d'oléoduc, dont le tracé préliminaire passerait vraisemblablement sur nos terres. En tout honnêteté, cette nouvelle a déclenché « le pas dans ma cour », la réaction fort légitime du « pas dans ma cour ». Ça ne nous souriait vraiment pas. On a tenté de comprendre l'impact d'un tel projet afin de nous positionner, le plus réalistement et objectivement possible. La première rencontre avec TransCanada a suscité surtout des inquiétudes, par le manque de transparence de ses représentants. Principalement parce que la plupart de nos questions ont peu été approfondies. La distance entre les valves, le transport de pétrole lourd et léger, l'approvisionnement pour l'Est du pays seulement, et pas nécessairement en provenance des sables bitumineux ont été traités vraiment rapidement. De plus, ils affirment qu'ils n'ont nul besoin de recourir aux audiences publiques du BAPE, car l'Office nationale de l'énergie est responsable. Alors avec le projet de loi C-38, un bon nombre d'évaluations environnementales se font de plus en plus rapidement, tout ça a vraiment renforcé notre scepticisme. Lors de cette rencontre on a appris en premier lieu que la firme TransCanada voulait avoir accès à nos terrains pour des études préliminaires, et je ferais 1000\$ par lots. En consultant les documents de l'ONÉ, c'est à peu près impossible de comprendre les droits des propriétaires dans ces circonstances-là. C'est un processus long et fastidieux, alors que les représentants de la firme UDA frappent déjà aux portes des propriétaires pour accéder à leur terrain, en échange du montant d'argent, non-négligeable. Cette demande de TransCanada a entre autre suscité dans notre couple, déjà partagé entre fatalisme et immense espoir d'un monde nouveau, beaucoup de questionnement. Le 19 août, nous avons assisté à une soirée d'information organisée par l'organisme Terre-à-terre, solutions écologiques, animée par Équiterre et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique. Les positions de ces organismes environnementaux éclairent différemment la question de l'oléoduc. Ils ont l'avantage de présenter des points de vue qui remettent en question la position de ces méga-entreprises, vouées aux énergies fossiles. Mais ces positions négligent peut-être certains aspects économiques et le fait que dans le monde actuel nous utilisons abondamment le pétrole. Par exemple, 64 milliards de barils de pétrole en 2012, dans le monde. Qui dit vrai? L'idée d'aborder le BAPE a été abordée et on trouvait que c'était une vraiment bonne idée. On a donc assisté à des réunions du conseil des maires et du conseil de la MRC. Les résolutions adoptées dans ces deux conseils font la demande d'audiences publiques. Dans le même ordre d'idée, je remarque que plusieurs propriétaires touchés, ainsi que certains citoyens de la région, se sentent désemparés face à un tel projet. Les questions sont nombreuses et les réponses difficiles à trouver. Par exemple la compagnie ne précise pas du tout quels types de dommages peuvent survenir lors de leurs activités et qui sera responsable de les réparer. J'ai recherché d'autres informations, j'ai contacté la CRECA, Le conseil régional de développement de Chaudière-Appalaches, je n'ai pas eu de retour d'appel. J'ai écrit bien naïvement à M. Blanchet, ministre du développement durable, et a

Mme Marois, tous deux n'ont jamais répondu à mes messages. Je comprends très aisément qu'ils ne peuvent pas répondre à tout le monde, mais ça ne m'a pas aidé du tout pour comprendre les enjeux de l'établissement d'un oléoduc chez moi, traversant tout le Québec, une bonne partie du Canada et, qui plus est si je l'ai bien compris, risque d'entraîner l'augmentation de la production de pétrole en provenance des sables bitumineux de l'Alberta. En poursuivant mes recherches, j'ai constaté que le monde des recherches semble assez favorable à ce projet. Au point de vue financier et économique, selon M. Gamach, CPA auditeur CAMBA?, les énergies fossiles sont essentielles au développement de l'économie, mais les opinions sont plus partagées en ce qui a trait à la diminution des coûts de la ressource, pour le consommateur de l'Est du pays. Même le journal *Les Affaires* estime que le pétrole de l'Ouest ne serait pas avantageux au Québec. Les organismes environnementaux, eux, sont très sceptiques sur les retombées économiques positives de ce projet. Un article de l'IRIS va en ce sens, où on stipule que les projets uniquement axés sur le pétrole nuisent à la diversification économique et que celle-ci risque d'être très dépendante des matières fossiles. Il y a aussi la question sécuritaire des oléoducs. Certains exemples navrant, que ce soit au Lac-Mégantic en 2013 (transport du pétrole) et la rivière Kalamazoo en 2010. La compagnie TransCanada estime qu'elle fait tout en son pouvoir en matière de sécurité. Par contre, elle a tout de même à son actif plusieurs déversements. J'en viens maintenant aux rapports récents des études scientifiques, c'est-à-dire la GIEC : Les éléments météorologiques extrêmes vont en augmentant. Comment pouvons-nous nous assurer que les infrastructures mises en place pour le transport du pétrole sauront y résister. Il n'en demeure pas moins qu'au Québec nous sommes champions en matière de consommation d'énergie fossile [...]. Maintenant, est-ce que nous avons un long, voire impossible processus de mentalités à changer pour diminuer notre dépendance aux énergies fossiles? Nos gouvernements vont-ils pouvoir amorcer un virage radical vers les énergies alternatives, le transport en commun, la protection des ressources énergétiques et j'en passe. À la lecture des actualités nationales je suis persuadée que le gouvernement fédéral actuel en est incapable. En ce qui concerne le gouvernement provincial, il s'est fixé un objectif de réduction des gaz à effet de serre de 25% d'ici [2020]. Comment, à partir de telle contradiction, encourager un changement de mentalité, on ne peut pas atteindre cet objectif en acceptant que le projet d'oléoduc d'Énergie Est passe au Québec. En conclusion, lorsqu'une compagnie comme TransCanada débarque chez vous, en vous offrant de l'argent pour un bout de leur terre, il est difficile de se positionner. Un simple citoyen peut-il négocier avec une multinationale, qui emploie une multitude d'expert? Comment défendre nos droits, nos intérêts et nos valeurs? La rapidité à laquelle TransCanada a agi est aussi très inquiétante. Pourquoi ne pas prendre un peu de recul face à ce type de développement et transférer ce sentiment d'urgence vers un changement radical de nos positions actuelles en matière d'énergie, vers une mentalité politique ferme de changement [...].

Source : <http://webcasts.pqm.net/client/mrn/event/768/fr/> à la minute 93:39

## **Annexe 7 Extrait des positions environnementales de la FECQ**

« Consciente que nous vivons une période charnière qui déterminera l'évolution de la vie sur Terre, la FECQ revendique l'accroissement des droits de l'environnement et la mise en œuvre de mesures proactives visant un développement durable. Le respect de la biodiversité, l'arrêt de la détérioration de la chaîne alimentaire par le biais des polluants organiques, la consommation responsable et l'arrêt de la surexploitation des ressources... sont autant de principes que la FECQ défend. Nous sommes conscientes et conscients que les changements climatiques risquent bientôt de bouleverser complètement les écosystèmes, c'est pourquoi nous exigeons de nos gouvernements qu'ils adoptent des plans d'action ambitieux, notamment dans le cadre du protocole de Kyoto, pour réduire radicalement la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre. Dans cette optique, la politique énergétique doit nous permettre de nous faire basculer vers une économie basée sur le développement durable, avec des modes de production d'énergies propres. Enfin, la FECQ prône l'accentuation des investissements dans les transports en commun pour permettre d'atteindre ces objectifs. Par transport en commun, nous entendons autant les modes de transport utilisables chaque jour pour nous rendre à nos lieux de travail que pour nous déplacer d'une région à une autre. »

### **Cahier des affaires sociopolitiques et collégiales (CASC)**

- CASC 113** La FECQ prône la production et le développement de formes d'énergies propres et renouvelables pour assurer l'avenir énergétique du Québec et s'oppose à la production et au développement des énergies environnementales à risque tel que le fossile ou le nucléaire.
- CASC 116** La FECQ prône que le gouvernement développe un plan d'efficacité énergétique en vue de réduire la consommation d'énergie et que ce plan soit encadré de mesures législatives et d'incitatifs fiscaux pour assurer une application plus rigoureuse des objectifs dudit plan.
- CASC 166** Que la loi sur les mines prévoie l'obligation de se doter d'une garantie de paiement de 100% des coûts de restaurations des sites visés par une exploitation minière et que ces sites soient restaurés dans un délai de 5 ans.